



Règlement COURIR en AUBRAC by Adidas 2011

ARTICLE 1

. Charte du Trailer à respecter

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez.
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Accepter une aide matérielle uniquement sur les zones et par les personnes autorisées.
- Le ravitaillement sauvage est un mensonge envers les autres coureurs, mais surtout envers sa propre personne.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- N'oublier pas que la course est à but humanitaire
- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.

Accompagnateurs

- Respecter les zones autorisées au public.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- Ne pas ravitailler son coureur sur le parcours : il participe à un trail où l'autonomie est une des règles de base.
- Soutenir tous les trailers : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur.
- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les trailers.

- Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.
- Rouler doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.

ARTICLE 2

. Motifs de disqualification

- Pour le non-port du matériel obligatoire
 - * matériel obligatoire pour la Capucine : Réserve d'eau minimum 50 cl et la fiche sécurité fournie par l'Organisation au retrait du dossard
 - * matériel obligatoire pour le trail des Capucins : Réserve d'eau minimum 50 cl et la fiche sécurité fournie par l'Organisation au retrait du dossard
 - * matériel obligatoire pour la Cap'Aubrac : Réserve d'eau minimum 50 cl, réserve énergétique et la fiche sécurité fournie par l'Organisation au retrait du dossard
 - * matériel obligatoire pour le Marathon des Burons : Réserve d'eau minimum 75 cl, réserve énergétique, la fiche sécurité fournie par l'Organisation au retrait du dossard, couverture de survie, sifflet, téléphone portable conseillé.
 - * matériel obligatoire pour l'Aubrac Ultra Trail : Réserve d'eau minimum 75 cl, réserve énergétique, la fiche sécurité fournie par l'Organisation au retrait du dossard, couverture de survie, sifflet, lampe frontale avec piles de rechange, téléphone portable.

Le coupe-vent peut devenir obligatoire sur le Marathon des Burons et l'Aubrac Ultra Trail en cas de mauvaise météo.

- Ne pas porter le dossard dans son intégralité.
- Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course
- Se faire ravitailler sur le parcours (hors zones autorisées aux points de ravitaillements)
- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques ou gel énergétique.
- Non respect du parcours, l'interdiction de couper les virages.
- Non respect des bénévoles.
- Transférer son dossard à un autre coureur sans avoir averti l'organisation.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

ARTICLE 3

. Les contrôles

- Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.
- De nombreux postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course (contrôle informatique avec le dossard électronique et contrôle manuel). Tous ces contrôles seront ensuite re-vérifiés à l'arrivée.

En cas d'abandon, rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles.

Dans le cas contraire, le coureur sera interdit de course l'année suivante.

ARTICLE 4

. Les droits photo

L'organisation de Courir en Aubrac 2011 by Adidas est propriétaire de tous les droits photos et vidéos. Elle interdit la commercialisation de toutes les photos ou vidéos prises à titre individuel lors de l'édition 2011 des 5 épreuves.

ARTICLE 5

. Cnil

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète.

ARTICLE 6

. Parcours et horaires

Des barrières horaires éliminatoires sont mises en place sur l'Aubrac Ultra Trail à St chély d'Aubrac, Brameloup, Prades d'Aubrac et Croix de Vergnes, et pour le Marathon des Burons à St Chély D'Aubrac et Brameloup.

A tout moment, l'organisation de Courir en Aubrac 2011 by Adidas se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires ou les barrières horaires des cinq épreuves inscrites

dans ce programme (La Capucine, Le Trail des Capucins, Cap'Aubrac, Le Marathon des Burons, l'Aubrac Ultra Trail). Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.

ARTICLE 7

. Le règlement

La participation à Courir en Aubrac 2011 by Adidas (la Capucine, Le Trail des Capucins, Cap'Aubrac, Le Marathon des Burons, l'Aubrac Aventure Trail), implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement figurant sur internet. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter la charte du triler. La signature de la feuille de départ à la remise du dossard est obligatoire. Elle entraîne l'acceptation du règlement des cinq courses dans son intégralité. Les participantes à la Capucines en Randonnée ne sont pas classées.